

# CONCOURS INTERDÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES - RÈGLEMENT

*Jeunesses et aînées*

## IMPORTANT (règlement et licences)

### Toute inscription à la compétition :

- valide l'acceptation du présent règlement ;
- engage le club sur le fait que chaque gymnaste inscrite dispose d'une licence compétition valide pour la saison en cours ;
- engage le club sur le fait que chaque moniteur présent sur le plateau dispose d'une licence valide à la date de la compétition.

- **Licences :**

**Toute gymnaste devra se présenter avec sa licence compétition de l'année en cours avec photo.**  
Lien vers le tutoriel pour sélectionner, télécharger et imprimer les licences.

## Dispositions générales

Application du règlement fédéral, avec des aménagements pour les catégories Interdépartementales.

### Remarques :

- Deux clubs peuvent se regrouper si au moins un des deux à moins de 5 jeunesses ou 4 aînées pour la compétition.

## Les catégories interdépartementales

Jeunesses		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E3	5 à 12	Pas de limitation
E2	13 à 18	Pas de limitation
E1	19 et +	Pas de limitation
P3	5 à 12	3 <sup>ème</sup> degré
P2	13 à 18	3 <sup>ème</sup> degré
P1	19 et +	3 <sup>ème</sup> degré

Aînées		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E2	4 à 10	Pas de limitation
E1	11 et +	Pas de limitation
P2	4 à 10	Deux 4 <sup>ème</sup> degré
P1	11 et +	Deux 4 <sup>ème</sup> degré

## Mouvement d'ensemble

Pour les catégories régionales Excellence ou promotion coefficient 1

Jeunesses / aînées		
Mouvement d'ensemble – catégories excellence et promotion		
Nombre de gyms	Placement des gymnastes	Coefficient
4 à 6	1 rang	Coef. 1
7 à 18	2 rangs	Coef. 1
19 et +	3 rangs	Coef. 1

- La tenue des gymnastes doit être la même lors du mouvement d'ensemble (possibilité de porter un académique /short par toute l'équipe).

## Quotas juges

• Le nombre de gymnastes inscrites à une compétition devra **obligatoirement** correspondre au nombre et à la qualification des juges présentés pour cette même compétition.

• Remarques :

- Pour le club organisateur, le nombre de juges à présenter sera déterminé au cas par cas ;
- pour cette compétition, les juges à blanc ne sont pas acceptés.

Interdépartemental Jeunesses Aînées					
Nb gym	Nb Juges total	Excellence		Promotion	Autres (en plus de ceux indiqués dans les colonnes précédentes pour compléter le quota)
		Juge 6 <sup>e</sup>	Juges qualifiés*	Juges qualifiés*	
1 à 6	1	au moins 1		au moins 1	
7 à 12	2	au moins 1		au moins 1	1 juge débutant
13 à 18	3	au moins 1	au moins 1	au moins 2	1 juge débutant <b>OU</b> 1 secrétaire
19 à 24	4	au moins 1	au moins 1	au moins 2	2 juges débutants <b>OU</b> 1 juge débutant + 1 secrétaire
25 à 30	5	au moins 1	au moins 2	au moins 3	2 juges débutants <b>OU</b> 1 juge débutant + 1 secrétaire
31 et +	6	au moins 1	au moins 3	Au moins 4	2 juges débutants <b>OU</b> 1 juge débutant + 1 secrétaire

\* *juge qualifié* = juge J2, J6, JL recyclé (N ou N-1) ou juge en formation, J1 recyclé (N ou N-1) ayant jugé plus d'une compétition durant la saison. Un juge ayant uniquement fait le stage base n'est pas un juge recyclé.

## Tenue vestimentaire des gymnastes (extrait de l'article 7.3.1 du PF) :

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe (les marques de fabrication peuvent être différentes).
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées.

- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.
- Justaucorps académique autorisé (justaucorps une pièce avec les jambes couvertes des hanches aux chevilles). Possibilité de porter un collant de la même couleur du justaucorps par-dessous ou dessus le justaucorps (pas de marque apparente, en grosse écriture).
- Les shorts sont autorisés (Short  $\leq$  10 cm à partir de l'entrejambe - Couleur unie (noir par défaut) sans strass/paillettes - Compatible avec le justaucorps, sans obligation d'uniformité au sein d'une équipe)
- La tenue des gymnastes doit être la même lors du mouvement d'ensemble (possibilité de porter un académique /short par toute l'équipe).

#### **Moniteurs : Tenue vestimentaire (extrait de l'article 4.1.1 du PF) – nombre**

- Tenue uniforme pour toute l'association : survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, corsaire autorisé pour les monitrices (débardeur fines bretelles interdit)
- **Chaussures de sport [...] (tongs, claquettes etc.. interdits)**
- Le nombre de moniteurs ne doit pas dépasser 4 en aînées et jeunes sauf pour les groupes de plus de 20 gymnastes qui peuvent prévoir un moniteur pour 5 gymnastes.